



**Loire**  
LE DÉPARTEMENT



**Communiqué de presse**  
Saint-Etienne, le 18 juillet 2017

## **Signature d'une convention sur le déploiement de la fibre optique dans la communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole**

- **Orange poursuit le déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements dans la communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole d'ici 2020.**
- **Environ 190 000 logements et locaux à usage professionnel pourront ainsi bénéficier d'un confort de débits et d'usages innovants.**

Le mardi 18 juillet 2017, Evence Richard, Préfet de la Loire, Georges Ziegler, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Département de la Loire, Gaël Perdriau, Président de Saint-Etienne Métropole, Maire de Saint-Etienne et Valérie Théron, Directrice Orange Centre-Est ont signé une convention sur le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole.

D'ici 2020, la fibre sera déployée par Orange dans 43 communes de Saint-Etienne Métropole.

Sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, Orange a engagé le déploiement de la fibre optique dans 10 communes : Saint-Etienne, Saint-Chamond, Le Chambon-Feugerolles, Firminy, La Ricamarie, Fraisses, Unieux, L'Etrat, Saint-Priest-en-Jarez, La Tour-en-Jarez. Le déploiement sera engagé d'ici fin 2017 sur 5 autres communes (Dargoire, Tartaras, Génilac, Chagnon et Saint-Martin-La-Plaine) et dans 24 communes d'ici fin 2018.

Cette convention facilite, d'une part, le partage des informations, les modalités et le calendrier de déploiement du réseau FttH par Orange avec les collectivités territoriales et d'autre part, permet d'accompagner le déploiement de ce réseau. Elle

précise également le périmètre des investissements privés réalisés sur les fonds propres d'Orange. Il s'agit donc d'une étape visant à optimiser l'articulation des investissements privés et publics dans un contexte national de maîtrise forte des dépenses.

Pour Valérie Thérond, Directrice Orange Centre-Est : *« Cette convention avec l'Etat, les collectivités territoriales de la Loire et la Métropole de Saint-Etienne illustre notre volonté de travailler en partenariat avec les collectivités pour le déploiement de la fibre optique. Notre ambition est claire : permettre aux habitants et aux professionnels de profiter en toute confiance de la révolution numérique, avec une qualité de service exemplaire dans tous les lieux qui comptent pour eux. »*

Pour Gaël Perdriau, Maire de Saint-Etienne, Président de Saint-Etienne Métropole : *« Je me réjouis de la signature de cette convention de partenariat car le déploiement de la fibre optique est une priorité du projet d'agglomération de Saint-Etienne Métropole 2014 – 2020. L'attente des maires et des administrés dans ce domaine est forte et il est primordial que les délais de déploiement soient respectés. Terre d'innovation technologique, labellisée French-Tech, Saint-Etienne Métropole souhaite désormais devenir territoire pilote pour l'expérimentation des réseaux Très Haut Débit. »*

Pour Evence Richard, Préfet de la Loire : *« La fibre optique est un facteur essentiel de développement tant pour les professionnels que pour les citoyens. Cette convention permet d'instaurer, avec l'appui de l'État, un cadre de dialogue entre les collectivités et Orange sur le rythme de son déploiement. Elle est un élément important pour la mise en œuvre, dans la Loire, du Plan France Très Haut Débit. »*

### **Un déploiement progressif**

Le déploiement de la fibre comporte plusieurs phases : les études en coordination avec les équipes municipales, l'installation des armoires de rue permettant à l'ensemble des opérateurs de venir proposer leur service, le tirage de la fibre dans les fourreaux de génie civil existants.

Afin que les habitants des quartiers concernés puissent bénéficier de ce nouveau réseau, il est important que les habitants contactent dès aujourd'hui leur syndic ou leur bailleur et demandent que le sujet du raccordement de leur immeuble soit abordé et voté en Assemblée générale. Dès lors, l'opérateur choisi pourra installer les points de branchement en face de chaque logement et le client pourra sélectionner le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) de son choix pour effectuer le raccordement final à son domicile.

Afin de suivre les étapes du déploiement, Orange est le premier opérateur à mettre en ligne, sur le site [reseaux.orange.fr](http://reseaux.orange.fr), une carte (compatible ordinateur, tablette et smartphone) de la couverture fibre pour s'informer sur son déploiement.

## **Le 100% Fibre Orange, une expérience client incomparable**

Ce réseau 100% Fibre garantit la performance de la technologie qui amène la fibre jusqu'au logement. C'est aussi l'engagement de débits 100% adaptés aux besoins de chacun.

En tant que FAI, Orange propose un débit descendant minimum de 200 Mbit/s et un débit montant minimum de 100 Mbit/s avec son offre Play, un débit descendant minimum de 500 Mbit/s et un débit montant minimum de 200 Mbit/s avec son offre Jet.

Le 100% Fibre Orange, c'est la possibilité de profiter de tous les usages en simultané sur tous les écrans du foyer. C'est donc pouvoir accéder à une nouvelle dimension de partage de données, de divertissements et de sensations grâce à une technologie 100% prête pour le futur et l'émergence des nouveaux usages (streaming, contenus Ultra Haute Définition, son haute définition, caméra 360°...).

Enfin, c'est un service 100% accompagné, grâce à des outils innovants et des experts présents à chaque étape. L'installation est effectuée par des experts qui assurent des travaux discrets et une mise en service des équipements accompagnée de conseils.

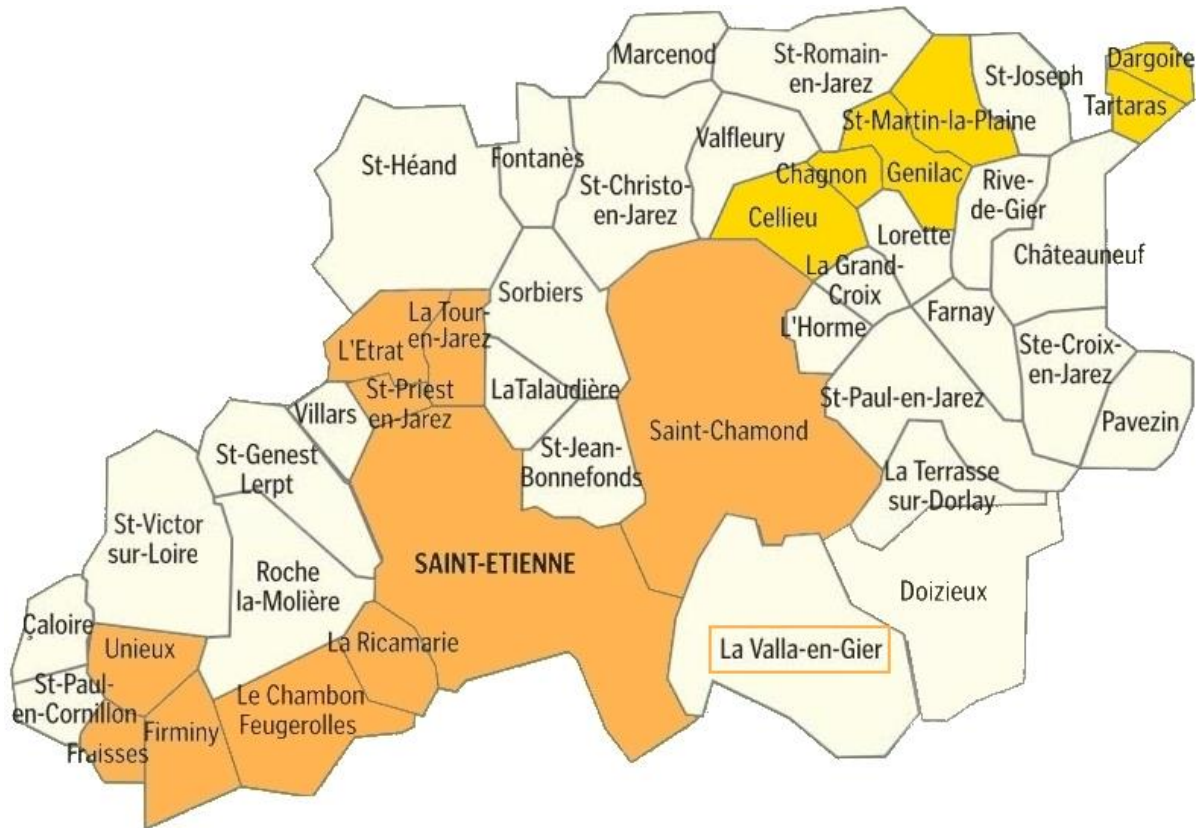
## **Orange, leader sur la fibre optique**

Comme annoncé le 17 mars 2015 par Stéphane Richard, Président Directeur Général d'Orange, Orange poursuit son investissement de 3 milliards d'euros sur la fibre optique sur le territoire français dans le cadre du plan stratégique de l'Entreprise Essentiels 2020.

Afin de répondre aux enjeux du Gouvernement et de son Plan France Très Haut Débit, l'ambition d'Orange est de raccorder 12 millions de logements en 2018 et 20 millions en 2022.

Orange, déjà présent dans 990 communes, prévoit de déployer la Fibre Orange à l'horizon 2022 dans 3 600 communes. Cela inclut l'ensemble des grandes villes et des villes moyennes, soit près de 60% des foyers français.

## Fin 2017, les travaux de déploiement de la fibre seront engagés dans 15 communes de Saint-Etienne Métropole



### Contacts presse :

Orange - Myriam Linguanotto : 06 87 72 44 57 - [myriam.linguanotto@orange.com](mailto:myriam.linguanotto@orange.com)

Saint-Etienne Métropole - Jean-Pierre Chapuis : 04 77 49 98 19 : [jean-pierre.chapuis@saint-etienne-metropole.fr](mailto:jean-pierre.chapuis@saint-etienne-metropole.fr)

### A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 40,9 milliards d'euros en 2016 et 154 000 salariés au 31 mars 2017, dont 95 000 en France. Présent dans 29 pays, le Groupe servait 265 millions de clients dans le monde au 31 mars 2017, dont 203 millions de clients mobile et 19 millions de clients haut débit fixe. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En mars 2015, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Essentiels2020 » qui place l'expérience de ses clients au cœur de sa stratégie, afin que ceux-ci puissent bénéficier pleinement du monde numérique et de la puissance de ses réseaux très haut débit.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : [www.orange.com](http://www.orange.com), [www.orange-business.com](http://www.orange-business.com) ou pour nous suivre sur Twitter : @presseorange.

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.